VILLE DE Neuchâtel

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Neuchâtel, le 12 novembre 2025

Assumer des prestations et des investissements conséquents tout en veillant à l'équilibre des finances

Le budget de l'exercice 2026 de la Ville de Neuchâtel prévoit un excédent de charges de 6,56 millions de francs. Soucieuses de maintenir des prestations qualitatives et attractives à sa population actuelle et future, les autorités communales ont pris un certain nombre de mesures pour améliorer durablement l'équilibre des finances communales.

Offrir les meilleures prestations et qualité de vie aux habitant-e-s de la commune, investir dans les projets d'espaces publics et d'infrastructures de qualité, le tout en veillant à l'équilibre des finances communales dans un contexte économique international complexe et imprévisible : c'est la mission délicate que s'est donnée la Ville de Neuchâtel en élaborant son budget 2026.

« *Ce budget traduit une vision claire : assumer nos missions et prestations pour répondre aux besoins de la population, en faisant face en même temps à de grands défis que nous prenons très au sérieux, tels que la mise à niveau d'infrastructures, l'adaptation au changement climatique ou encore la précarisation qui touche un nombre croissant d'entre nous, du fait de la hausse constante du coût de la vie* », a souligné Jonathan Gretillat, conseiller communal en charge des finances, lors d'une conférence de presse.

Des mesures d'amélioration

Face à la hausse des charges de transfert (écoles et facture sociale notamment), celle moins considérable des revenus fiscaux et le maintien de prestations salariales comme l'échelon annuel pour le personnel communal, un certain nombre de mesures d'efficience ont permis, a contrario, de limiter le déficit projeté à 6,56 millions de francs pour l'année 2026, sans prélèvement à la réserve conjoncturelle, apportant une amélioration du résultat final de près de 25% par rapport au budget 2025. Ces mesures, appliquées avec vigilance, ont pour but de générer des effets concrets et durables.

On citera par exemple la mise en route de premiers jalons pour revoir la pertinence économique des prestations externes, l'application d'un délai de carence de trois mois lors de tout départ de l'administration communale ou encore des mesures compensatoires dans le cadre de la mise en œuvre de la révision de la Loi sur l'accueil de l'enfance (LAE3). A noter que la Ville continue à soutenir vigoureusement sa politique d'accueil de l'enfance avec le projet-pilote Maé et l'accroissement des places en structures d'accueil.

Poursuite déterminée des investissements

La volonté d'investir pour les générations actuelles et futures reste fortement ancrée dans l'action communale, avec des montants déjà adoptés pour le développement des Jeunes-Rives, la rénovation et transformation du Collège latin, les piscines du Nid-du-Crô, l'auberge de jeunesse, mais aussi la suite de l'assainissement de la Step et du patrimoine bâti ainsi que d'autres travaux utiles à la collectivité. Des investissements atteignant 40 millions de francs, dans la limite du plafond autorisé par la règlementation communale.

« *Face au défi de maintenir des prestations qualitatives sans pour autant déroger au respect des règles strictes de l'équilibre budgétaire, notre Conseil a adopté des options volontaristes et déterminées, qui déploieront leurs effets dans la durée et qui permettront à notre Ville d'offrir, aux habitant-e-s, un cadre de vie attractif et un dynamisme utile à l'économie, l'emploi et la qualité de vie* », a souligné Nicole Baur, présidente du Conseil communal, face aux médias. Le Conseil général examinera le budget lors de sa séance du 8 décembre 2025.

➔ *Le budget 2026 est consultable sur la page*
www.neuchatelville.ch/budgets-et-comptes

Ville de Neuchâtel

Renseignements complémentaires :

Service de la communication, 032 717 77 15/39